



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Secours d'urgence

Question écrite n° 47844

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur le financement des SAMU et SMUR. Rattachés à une structure hospitalière, les SAMU et SMUR devraient disposer d'un financement sur la dotation budgétaire allouée à ces hôpitaux. Or, chaque transport fait l'objet d'une procédure de remboursement auprès des caisses d'assurance-maladie, ce qui engendrerait une double dépense pour la collectivité. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser le mode exact de financement des services des SAMU et SMUR.

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - NI

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47844

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 469